

## OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : Maire Fernandes et Sophie Vosquen  
Demeurant : 118C av du Bassin d'Arcachon 33680 Le Porge  
Reconnai(ssen)t avoir visité le 03/06/23 à 11 h00 par l'intermédiaire de l'agence  
immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N° 25862** ci-après désigné

Maison à aménager - Route du Col d'Aspin - 65710 Campan, secteurs cadastrals U979 et 977 pour 1638 m<sup>2</sup>.

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions

suivantes :  
Maison Net vendeur 77.000,00 €  
Commission 8.000,00 €

**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur:** 85.000,00 €  
(en lettres : Quatre Vingt Cinq Mille euros )

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 4.250,00 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 80.750,00 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

*D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.*

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Campan, le 03/06/2023  
**L'acquéreur,**

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Pour **ABAFIM**  
**Le négociateur,**

**Le vendeur,**

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions  
(1) Condition suspensive :

Obtention du Net bancaire

## OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : Maurice Fernandez et Sophie Vosquen  
Demeurant : 118C av du Bassin d'Arcachon 33680 Le Porge  
Reconnai(ssen)t avoir visité le 03/06/23 à 11 h 00 par l'intermédiaire de l'agence  
immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N° 25862** ci-après désigné

Maison à amehagen - Route du Col d'Aspin - 65760 Campan, seeks cadastrals U979 et 977 pour 1638 m<sup>2</sup>.  
En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions

suivantes :  
Maison Net vendeur 77.000,00 €  
Commission 8.000,00 €

**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur:** 85.000,00 €  
(en lettres : Quatre Vingt Cinq Mille euros )

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 4.250,00 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 80.750,00 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

*D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.*

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Campan, le 03/06/2023  
L'acquéreur,  
(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Pour **ABAFIM**  
Le négociateur,

C. Arcans  
Le vendeur,  
(Bon pour acceptation des présentes conditions)

(1) Condition suspensive :

Obtention du Net bancaire